Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 11

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de tous les bons observateurs et des personnes compétentes.

Une des plus expérimentées parmi ces dernières, M¹¹⁰ de M. G... qui dirige, depuis trente ans, des écoles soit littéraires, soit professionnelles, compte beaucoup sur les nouvelles écoles de petite exploitation agricole et horticole qu'on se propose de fonder pour les jeunes filles. Elle m'assure qu'avec un très petit terrain, il n'y a pas une femme française, ayant reçu, comme base d'éducation, une solide instruction primaire, et formée dans une école de ce genre, qui ne puisse grossir le revenu annuel du ménage d'une somme de 600 francs, dans la plupart des départements. Les efforts tentés dans cette voie corrigeront, je l'espère, les premiers résultats, un peu tumultueux, créés par la multiplication brusque des écoles de filles. Du reste, je crois que la manie du brevet diminue, et que toute cette effervescence s'apaise et se tasse.

(Corresp. de Paris du Journal de Genève.)



CORRESPONDANCE

Conférence extraordinaire

des instituteurs et des institutrices de la Glâne à Romont

Monsieur le Rédacteur,

Le 27 septembre dernier, le corps enseignant glânois était réuni en conférence sous la présidence de son zélé inspecteur, M. Crausaz dans

la salle de l'école supérieure du chef-lieu.

Déjà le 8 août, nous étions réunis à Romont; nous y voici encore six semaines après. « Pourquoi ces deux conférences à si peu d'intervalle? Pourquoi, surtout, nous est-il ordonné d'apporter nos registres d'absences et d'émancipation, se demandait-on avec anxiété, avant d'arriver en ville? » « C'est peut-être pour visiter ces registres coram populo, dit celui-ci, afin de dévoiler à la face de tous, les négligences de ceux qui n'ont pas rempli intégralement les diverses rubriques. » « C'est sans doute en vue d'une statistique, disait un autre. »

Dans cette incertitude les « marchands de participes » arrivaient portant chacun une liasse sous le bras. Les citadins n'eurent jamais aussi belle occasion de reconnaître les pédagogues du district qui montaient ou descendaient, toujours inséparablement unis à leurs registres

scolaires.

C'est 1 % heure. M. l'Inspecteur ouvre la séance par la prière; il continue par souhaiter la bienvenue à cet auditoire qu'il aime et dont il est sincèrement aimé.

L'appel fait constater l'absence de quelques membres.

M. le Président prend ensuite la parole:

« Mesdames et Messieurs.

J'ai été forcé de vous réunir aujourd'hui en conférence pour vous poser des questions auxquelles je suis obligé de répondre immédiatement. La haute Direction de l'Instruction publique demande aux

inspecteurs des choses qu'elle n'a pas demandées jusqu'ici ou auxquelles l'inspecteur est embarrassé de répondre à cause de la manière défectueuse dont quelques rapports annuels ont été remplis.

Voici ces questions que vous allez écrire; vous y répondrez incessamment; si possible séance tenante, dans le cas contraire, assez tôt

pour m'en effectuer l'envoi demain.

Ecole de....

- 1. Nombre de garçons au 1er mai 1887.
- filles
 Elèves admis: 1º au 1ºr mai 1887: a) garçons; b) filles;
- 2º Pendant l'année: a) , b) , 3. Emancipations (1887-88): a) , b) ,
 - a) d'après l'art. 41 de la loi;
 b) d'élèves de 16 ans astreints à fréquenter l'école

un hiver de plus;

mancinations: c) d'après l'art 42 litt a :

Emancipations: c) d'après l'art. 42 litt. a.;

- d) d'après l'art. 42 litt. b.;
 e) pour alpage;
- f) libération partielle.
- 4. Nombre d'élèves :
- a) Qui ont quitté pour fréquenter une école supérieure ou privée;
- b) Qui ont été renvoyés selon l'art. 43.
- 5. Causes de l'augmentation ou de la diminution des absences illégitimes et des permissions.
- 6. Nombre de congés accordés à l'école:
 - a) Par l'autorité locale (loi art. 17), total des jours;
 - b) Par l'Inspecteur, total des jours.
- 7. Cas de l'intervention du gendarme pour amener les élèves à l'école; nombre de cas (loi art. 32).
- 8. Nombre d'autorisations accordées selon l'art. 37 de la loi.
- 9. Nombre de changements de domicile : a) entrées ; b) sorties.
- 10. Ecole fermée temporairement pour cause de maladie (règl. art. 84).
- 11. Nombre des visites de la Commission pendant l'année.
- 12. Matériel d'école complet ou incomplet :
 - a) de l'école; b) des élèves.

Ecole de perfectionnement:

- a) Nombre d'élèves;
- b) de recrutables dans l'année;
- c) de ans 2 ou 3 ans;
- d) d'émancipés conditionnellement;
- e) d'absences illégitimes;
- de punitions pour indiscipline;
- g) desiderata concernant ces écoles.

Des explications sont ensuite données par M. le Président à ceux ou celles qui n'ont pas parfaitement compris la portée des demandes qui précèdent.

L'anxiété que l'on remarquait au commencement de la séance au sujet de l'apport des registres ci-dessus désignés avait disparu parce que chacun comprenait que pour répondre aux nombreuses questions qui nous étaient posées, il fallait ces registres.

Mais, par contre, on nous demandait tant de choses que bon nombre des assistants ne pouvaient dissimuler leur surprise à la vue des exigences toujours croissantes de l'autorité. Ces questions avaient

produit l'effet d'un épouvantail et un souffle de mélancolie semblait passer dans la salle. Il importait à M. le Président de détruire ces impressions et il le fit dans des termes si bienveillants que le courage et la joie rentrèrent dans les cœurs.

M. l'Inspecteur clôt cette partie des tractanda par quelques obser-

vations et divers conseils que nous résumerons comme suit :

1. Il témoigne le désir que le rapport mensuel des absences soit mis à

la poste le 1er jour du mois.

- 2. A l'occasion du recrutement, il a recommandé de donner un sérieux avertissement aux jeunes gens qui se présenteront. Recommandez-leur, dit-il, de présenter eux-mêmes à l'examinateur fédéral le livret-certificat.
- 3. Les postes à repourvoir ne le seront qu'après concours et examens. 4. Il nous a recommandé vivement l'étude, le travail et la bonne tenue de l'école.
- 5. La loi et le règlement, a-t-il ajouté, sont en partie inconnus des commissions scolaires. J'ai pu m'en convaincre en écoutant leurs réclamations. Ainsi, l'on ignore en général les art. 112 de la loi et 198 du règlement. Plusieurs communes où les leçons de perfectionnement sont données, le soir, ont des motifs de s'en plaindre. Les commissions locales désireraient que ces cours aient lieu le jour, mais elles ne savent pas qu'elles seules sont compétentes pour opérer cette modification. Veuillez donc, messieurs les instituteurs, faire connaître à ces autorités les articles précités de la loi et du règlement. Faites savoir partout que nous désirons que les leçons de perfectionnement aient lieu le jour.

6. Vous aurez à traiter par écrit pour le 1er mars le sujet que posera

le Comité de la Société d'éducation dans le Bulletin pédagogique.

M. l'Inspecteur nous fait ensuite écrire une dictée.

A la prochaine conférence, M. le Président nous fera une nouvelle dictée qui aura pour sujet les difficultés grammaticales, laquelle dictée sera suivie de questions sur la géographie de la Suisse.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments Le Secrétaire: P. P. respectueux.

NOUVEAUX OBJETS REÇUS

Mois de juillet, août, septembre.

A. Collections. — Sammlungen.

Tous les objets nouvellement reçus sont exposés pendant un certain temps variant de un à deux mois, dans une vitrine spéciale.

De M. Irion, fabrique de timbres, Saint-Gall. Prix-courant, nº 2.

De M. Schæppi, conseiller national. Oberstrass. Aufruf zur Unterstützung der Errichtung einer Schule für Damenschneiderei und Lingerie. Programme der zu errichtenden Fachschule für Damenschneiderei und Lingerie.

Du Ministère de l'Instruction publique d'Italie, Rome. Bollettino

ufficiale dell istruzione publica. A prile 1888.

Du DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE de Vaud, Lausanne. Compte rendu pour 1887. Pro Deo et Patria. Mémoire primé par la société vaudoise d'utilité publique ensuite du concours ouvert par elle sur la révision de la loi scolaire du canton de Vaud, par Henri Subilia, pasteur à Provence.